

académie
Rouen



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le 5 mai 2011

Le Recteur

À

Mesdames et Messieurs
les directrices et directeurs d'écoles

S/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
de circonscription

S/c de Messieurs les Inspecteurs
d'Académie directeurs des services
départementaux de l'Éducation nationale
de la Seine Maritime et de l'Eure

Courrier électronique

Rectorat

Objet : Innovation pédagogique et Expérimentation – appel à candidature
Référence : AO/2011-2012

**Cellule
d'Appui à
l'innovation
et à
l'Expérimentation**

Dossier suivi par
Jean-Marc Petit
Téléphone
02 32 08 93 15

Fax
02 32 08 93 53
Mél. : cellule.innovation
@ac-rouen.fr

Les priorités nationales et académiques s'inscrivent dans la continuité des réformes engagées ces dernières années et en illustrent la cohérence, tout en en marquant une étape nouvelle et décisive avec la réforme du lycée.

Cinq principes directeurs sous-tendent les mesures concrètes mises en œuvre :

- Maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle
- Personnaliser les parcours scolaires
- Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux
- Accélérer le développement du numérique à l'école
- Renforcer la politique de santé et la pratique du sport

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, a réaffirmé sa volonté d'encourager les initiatives innovantes en instaurant, en septembre 2010, au sein de la Direction Générale de l'enseignement scolaire, (DGESCO), le Département de la Recherche et du Développement de l'Innovation et de l'Expérimentation (DRDIE). Ce dispositif de soutien à l'innovation pédagogique est assuré dans l'académie par la cellule d'appui à l'innovation et à l'expérimentation sous la responsabilité de Jean-Marc Petit, Correspondant Académique de la Recherche et du Développement de l'Innovation et de l'Expérimentation (CARDIE).

Dans le cadre de la politique académique de soutien à l'innovation, la cellule d'appui à l'innovation et à l'expérimentation propose aux établissements scolaires de soutenir les projets innovants destinés à améliorer les performances des élèves de l'académie de Rouen.

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Les innovations pédagogiques

Deux catégories d'actions peuvent être retenues et accompagnées :

- celles qui coïncident avec des priorités nationales ou académiques et dont les démarches peuvent être exploitées en formation initiale ou continue (maîtrise des fondamentaux, la prévention de l'illettrisme, l'enseignement des langues, l'approche transversale des apprentissages ou le développement de la culture scientifique, l'adaptation des structures, la scolarisation des élèves en situation de handicap...).
- celles qui portent sur des initiatives liées aux contextes locaux, qui enrichissent la vie pédagogique des établissements et ouvrent des pistes de réflexion ou d'action.

Le droit à l'expérimentation

L'article 34 de la loi d'orientation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 offre l'opportunité pour chaque établissement de s'engager dans un processus expérimental. Le droit à l'expérimentation s'inscrit explicitement dans le projet d'établissement. Le projet d'expérimentation est transmis aux autorités académiques pour approbation.

L'expérimentation est formalisée dans un document précisant sa durée (maximum 5 ans), ses objectifs, l'accompagnement dont elle bénéficie et l'évaluation prévue au regard des objectifs visés et des moyens mis en œuvre. Cette disposition vise à encourager le dynamisme des acteurs de terrain en les incitant à mettre en place localement les réponses les plus adaptées pour favoriser la réussite de leurs élèves.

Dans le cadre de la politique académique, je souhaite identifier plus précisément les établissements qui expérimentent dans les champs suivants :

- Maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences
- Éducation artistique et culturelle
- Enseignement et pratique des langues vivantes
- Développement des pratiques sportives
- Personnalisation des parcours scolaires
- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire
- Nouvelles technologies numériques au service de l'enseignement

J'encourage particulièrement les équipes des écoles qui seront engagées à la rentrée 2011 dans le dispositif ECLAIR (Ecoles Collèges Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) à mettre en œuvre des projets innovants pour répondre aux évolutions sociales et culturelles qui traversent le monde scolaire.

Après validation des projets, des aides diversifiées (accompagnement au montage du projet, conseil, suivi et évaluation) peuvent être l'objet d'une contractualisation dans le cadre de la politique académique de soutien à l'innovation. Les équipes ainsi contractualisées bénéficieront d'un accompagnement pour développer, formaliser et diffuser leurs actions, contribuant ainsi à une mutualisation des démarches.

Vous trouverez ci-joint un dossier pour un projet innovant à retourner avant **le 15 juin 2011** à l'adresse électronique de votre circonscription ainsi qu'à l'adresse suivante : cellule.innovation@ac-rouen.fr

Signé : **Marie-Danièle CAMPION**